

L'imam est investi de la charge de guider intérieurement les hommes, en plus de sa fonction d'interprète de la Loi, qui est sa mission extérieure. Cette dignité émane de la volonté divine qui l'accorde à Ses élus. Car les commandements divins relatifs à l'essence des choses se réalisent par l'intermédiaire de personnalités sublimes pouvant, grâce à leur connaissance des différents degrés de la foi chez les hommes, influencer même sur le cours de leurs pensées intimes, et éclairer les cœurs des hommes en fonction de leur capacité, et les aider à se purifier et à s'orienter.

Certains prophètes ont pu atteindre le rang d'Imam, et être investi de la charge de direction intérieure, et ce après avoir subi des épreuves difficiles qui mettent en évidence leur capacité spirituelle, et leur certitude ancrée dans la foi.

On comprend, à la lecture de certains versets coraniques, que l'imam infaillible est dans la même position vis-à-vis de la guidance intérieure, qu'il est l'intermédiaire entre l'influx divin et les hommes, et qu'il reçoit cette mission de direction, du monde suprasensible supérieur (*al-malakout al-a'lâ*).

Le Coran fixe les conditions dans lesquelles se réalise cette investiture:

"Nous en fîmes, parmi eux, des imams qui guident par Notre commandement, car ils ont enduré, et ont la certitude éprouvée de Nos Signes. (Sourate 32 la Prostration (As-Sajda), verset 24)

La guidance dont il est question ici est celle qui se rapporte au maintien même de l'être du monde (Takwîni), et non celle de la Loi. Car la guidance extérieure est une responsabilité qui incombe à tout musulman, comme la Loi l'ordonne, et l'exécution de cet ordre n'est pas conditionnée par la dignité de l'Imamat, ni par l'épreuve de l'endurance et de la certitude.

Mais la guidance intérieure des âmes –sur ordre divin– est une chose qui ne se réalise que si elle est instaurée par Dieu. Seuls peuvent y parvenir ceux qui ont subi les épreuves de la foi que Dieu leur impose.

Le Coran dit aussi:

"Nous en fîmes des imams qui guident par Notre Commandement." (Sourate 21 Les Prophètes (Al-Anbiyâ), verset 73)

"Le Jour où Nous appellerons tous les hommes par leur Imam." (Sourate 17 Le Voyage Nocturne

(Al-'Isrâ), verset 71)

Dieu éprouva Son Prophète Abraham en plusieurs circonstances, puis Il lui dit:

"Je t'instaure comme Imam pour les gens." Abraham dit: " Et mes enfants?" Il répondit: "Mon pacte ne concerne pas les injustes." (Sourate 2 La Génisse (Al-Baqara), verset 124)

Plusieurs points méritent d'être relevés ici:

- 1- L'imamat d'Abraham a été une récompense divine pour la patience et la persévérance dont il a fait montre en plusieurs occasions. Après avoir traversé, la tête haute, tous les périls, Dieu annonce qu'il l'élève à la dignité d'Imam, qui permet à celui qui en a la charge d'assumer la direction intérieure des hommes, ainsi que la purification des âmes.
- 2- Abraham a reçu cette charge alors qu'il était très âgé. Il n'y a pas de doute qu'il était déjà investi de la dignité de prophète. On peut en déduire que la charge d'imam est supérieure à celle de la prophétie.
- 3- La pureté de l'âme, l'impeccabilité est une des conditions nécessaires pour accéder à cette dignité. Le verset précédent affirme explicitement que cette charge ne peut pas être confiée à des hommes injustes, envers Dieu, envers les hommes, ou envers eux-mêmes.
- 4- L'imamat est un pacte divin. Il est réservé à ceux des hommes qui ont atteint l'infailibilité et la Pureté. Ce sont ces personnes qui ont la responsabilité d'orienter les hommes, et de les guider vers les plus hauts sommets de la perfection. Ce n'est pas ici une charge que l'on peut confier à des candidats choisis ou élus par les hommes.
- 5- L'imamat peut s'annuler avec la prophétie, comme dans le cas d'Abraham. Il recevait la révélation divine, et procédait aux réformes nécessaires, d'une part, et avait la possibilité de guider les hommes intérieurement et spirituellement, d'autre part.

On déduit aussi du verset cité que Dieu confie cette charge à ceux qui ne sont pas injustes parmi la descendance d'Abraham.

Koleyni rapporte dans sa recension de traditions intitulée al-Kâfi que l'imam al-Bâqer et l'imam Sâdeq, respectivement cinquième et sixième imam du chiisme, on dit:

"Dieu a pris Abraham en tant que serviteur, avant de l'investir de la prophétie. Il en fit un prophète (*Nabi*) avant de lui confier la charge d'Envoyé (*Rasûl*). Il en fit un Envoyé avant de le prendre pour Ami intime (*Khalîl*). Il en fit un Ami intime avant de l'investir de la charge d'Imam; et quand Il lui eut réuni ces dignités, Il lui dit: "Ô Abraham, Je t'instaure comme Imam pour les hommes!"¹

Plusieurs traditions ont été rapportées qui insistent sur la nécessité d'un imam pour diriger les hommes

et la création. Tant que des hommes vivront sur la terre, il est indispensable qu'il y ait une preuve de Dieu, c'est-à-dire un représentant de Dieu pour eux, afin qu'il leur enseigne les règles de la foi, de la pensée, et de la société.

L'imam 'Ali a dit:

"La Famille du Prophète est à l'exemple des étoiles dans le ciel. Quand s'éteint une étoile, une autre s'allume. Dieu a parachevé pour vous Ses oeuvres; et vous a fait voir ce à quoi vous aspiriez."²

L'imam Sâdeq a dit:

"Dieu a rendu explicite Sa religion grâce aux Imams de la Maison du Prophète, et grâce à eux, il a rendu claires et manifestes les sources cachées de Sa science.

Quiconque, parmi les gens de la communauté musulmane, reconnaîtra le caractère nécessaire du droit de son imam, trouvera la douceur de la foi, et beauté de son islam. Car Dieu a institué l'imam comme un étendard pour Sa création, et comme une preuve pour les gens de la terre. Il l'a revêtu de la couronne de la vénération, et l'a couvert de la lumière du Tout Puissant.

Il lui apporte le soutien par une voie venue du ciel, soutien qui n'est jamais interrompu. On ne peut obtenir les faveurs divines que si on les demande par l'intermédiaire de ceux qu'Il a institués comme ses représentants. Dieu n'agrée la connaissance des créatures que si elles connaissent leur imam.

L'imam sait parfaitement discerner entre les différents sens de la Révélation, et résoudre les difficultés des traditions prophétiques, et les ambiguïtés de la tentation. Dieu n'a pas cessé de les choisir pour Ses créatures parmi la progéniture de Hossein, imam après imam. A chaque fois que disparaît un imam, Dieu institue pour Sa création un autre imam, descendant de lui. Tous sont des imams désignés par Dieu, guidant par la Vérité, et rendant justice par elle.

Ils sont tous les meilleurs de la descendance d'Adam, de Noé, d'Abraham et d'Ismaïl –que la paix soit sur eux– ainsi que de la descendance de Muhammd –que les salutations de Dieu soient sur lui et sur sa Famille–.

Dieu les a créés dans le monde de la Poussière (*âlam al-Dhuarr*, un des mondes de la cosmologie chiite, précédant celui de la venue à l'être sur terre) avant de créer leurs corps, à droite de Son Trône, gardés en secret dans Sa science du Mystère. Dieu en fit la cause de la vie des créatures et les piliers de l'islam."³

L'imam Ja'far al-Sâdeq a également dit:

"S'il n'y avait sur terre, comme humanité, que deux hommes, l'un des deux serait l'imam." Il a dit aussi: "Le dernier homme à mourir (avant la fin du monde) sera l'imam, afin que personne ne puisse faire d'objection A Dieu, –Exalté soit-Il– en alléguant qu'Il l'a privé de preuve."⁴

Dans le Farâ'id al-Simtayn, al-Hamwiny rapporte ce hadith en s'appuyant sur al-A'mach. Ce dernier demanda A Ja'far al-Sâdiq:

"Comment les gens pourront-ils profiter d'une preuve absente et en occultation?"

Il répondit: "De la même façon qu'ils profitent du soleil quand il est voilé par les nuages."5

L'imam al-Bâqir –que la paix soit sur lui– a dit:

"J'en jure par Dieu que depuis qu'Il a fait mourir Adam, Dieu n'a laissé aucune terre sans lui assigner un Imam par lequel on se guide vers Dieu, qui Lui sert de preuve pour Ses créatures.

La terre ne subsiste jamais sans un Imam qui soit une preuve de Dieu pour Ses créatures."6

Selon une tradition rapportée par Koleyni, Abu Khâled al-Kâboli a dit:

"J'interrogeai Abu Ja'far–que la paix soit sur lui–au sujet du sens du verset 8, de la sourate La Mutuelle Duperie (al-Taghâbun):

"Croyez donc en Dieu et en Son Prophète ainsi qu'en la Lumière que Nous avons fait descendre."

L'imam me répondit: "Ô Abu Khâled, la Lumière –j'en jure par Dieu– sont les imams. Ô Abu Khâled! la Lumière de l'imam est plus éclatante dans les coeurs des croyants que le soleil qui brille dans la journée. Ce sont eux qui illuminent les coeurs des croyants; Dieu voile leur Lumière aux yeux de celui qui n'en est pas digne, et son coeur devient obscur..."7 Dans son livre *'Ilal al-Charâyi'* (les Causes des Lois), le Cheikh al-Sadûq a rapporté cette tradition rapportée par Amrou ibn Chemr qui l'a entendue de Jâbir qui demanda à Abu Ja'far al-Bâqir–que la paix soit sur lui–:

"Pour quelle raison a-t-on besoin du prophète et de l'imam?"

Il me répondit: "Afin que l'univers subsiste dans son intérêt. Car Dieu retient Son châtement contre les gens de la terre, quand il y a en elle un prophète ou un imam. Dieu dit dans le Coran:

"Dieu ne va pas les châtier, alors que tu es parmi eux." (Sourate 8 Le Butin (Al-Anfâl), verset 33)

Le Prophète a dit:

"Les étoiles sont une sécurité pour les habitants des cieux; et les Gens de ma Maison sont une sécurité pour les habitants de la terre. Quand les étoiles disparaîtront, les gens des cieux verront ce qu'ils détestaient; et quand les Gens de ma Maison disparaîtront, les gens de la terre verront venir à eux, ce qu'ils n'aiment pas." Par l'expression "les Gens de ma Maison", le Prophète voulait dire "les Imams" dont Dieu a comparé l'obéissance qui leur est due à l'obéissance due au Prophète, en disant:

"Ô vous les croyants, obéissez à Dieu et obéissez à Son Prophète et à ceux d'entre vous qui

détiennent le pouvoir" (Coran, sourate 4 Les Femmes (An-Nisâ), verset 59)

Ils sont ceux qui sont préservés de l'erreur, les purifiés qui ne commettent aucun péché et ne désobéissent jamais ils sont les soutenus, les aidés, et ceux dont le succès est assuré.

C'est par eux que Dieu accorde aux hommes leur subsistance, c'est par eux que les terres sont mises en exploitation, par eux que la pluie tombe du ciel, que la terre fait sortir ses bénédictions, et par eux qu'un répit est donné aux pécheurs qui ne sont pas châtiés hâtivement.

L'Esprit saint ne se sépare jamais d'eux, et ils ne s'en séparent jamais. Ils ne se séparent jamais du Coran et ce dernier ne se sépare jamais d'eux –que les prières et les salutations de Dieu soient sur eux!"⁸

Muhammd ibn al-Fodayl demanda à l'imam Abu-l-Hassan al-Réza –que la paix soit sur lui–

"La terre peut-elle subsister, sans imam?

L'Imam répondit: "Non."

Il lui dit alors: "On nous a rapporté que Abu Abdallah (il s'agit de l'imam Ja'far) –que la paix soit sur lui– disait que la terre ne subsiste pas sans imam, à moins que Dieu ne soit courroucé contre les gens de la Terre."

L'imam Réza dit: "C'est vrai, elle ne peut subsister, elle serait engloutie."⁹

1. Al-Osûl al-Kâfi tome 1, p. 175.
2. Nahj-al-Balâgha de Sobhi Sâleh, sermon 100, p. 146.
3. Koleyni, al-Osûl al-Kâfi tome 1, p.203,éditions Akhoundî.
4. Ibid tome 1, p. 180.
5. Voir aussi: Yanâbi'al-Mawadda, p.21.
6. Koleyni: al-Osûl al-Kâfi tome 1, p. 176.
7. Koleyni: al-Osûl al-Kâfi tome 1, p. 195.
8. Bihnar tome 23, p. 19.
9. Koleyni: al-Osûl al-Kâfi tome 1, p. 179.

Source URL:

<https://www.al-islam.org/sw/la-question-de-limamat-sayyid-mujtaba-musavi-lari/le%C3%A7on-nombre-16-limamat-et-la-guidance-int%C3%A9rieure>